

FICHE D'INSCRIPTION



Stages de Hockey sur Glace GRENOBLE

Joueur

NOM

PRÉNOM

SEXE M F

ÂGE

CLUB D'APPARTENANCE

POSTE : JOUEUR GARDIEN

Parents

NOM

PRÉNOM

TÉL DOMICILE

PORTABLE

TÉL BUREAU

ADRESSE

MAIL

Dates/ Tarif

DU 30/10/17 AU 03/11/17 : 330 €

DU 16/04/18 AU 20/04/18 : 330 €

DU 20/08/18 AU 24/08/18 : 330 €

DU 27/08/18 AU 31/08/18 : 330 €

ENTOUREZ LA/LES SEMAINE(S) CHOISIE(S).

DANS LE CAS D'UN 2ÈME ENFANT, SE
RÉFÉRER À LA PLAQUETTE.

Bulletin d'inscription à retourner au
secrétariat du Club :
**ASSOCIATION LES BRÛLEURS DE LOUPS,
PATINOIRE PÔLE SUD
AV D'INNSBRUCK
38000 GRENOBLE**

VOTRE ENFANT SUIT-IL UN TRAITEMENT ?

SI OUI, LEQUEL ?

REMARQUES

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- CHÈQUE D'ACOMPTE DE 100 € OBLIGATOIRE LIBELLÉ À L'ORDRE DE BDL AMATEUR AVANT LE 01.10.2017 POUR LE STAGE DE TOUSSAINT, 01.04.2018 POUR PÂQUES ET 03.07.2018 POUR LES STAGES D'ÉTÉ.
- COPIE DE LA LICENCE FFHG.
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT OU ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE EXTRA-SCOLAIRE. SI VOTRE ENFANT N'EST PAS ASSURÉ, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT.

FRAIS D'ANNULATION

EN CAS D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION AVANT LE 19.10.2017 POUR LE STAGE DE TOUSSAINT, 19.04.2018 POUR PÂQUES ET 14.07.2018 POUR LES STAGES D'ÉTÉ, LA DIRECTION RETIENDRA 100 € POUR FRAIS ADMINISTRATIFS. AU DELÀ DE CETTE DATE, LA TOTALITÉ DES 330 € D'INSCRIPTION SERA RETENUE.

MATÉRIEL

UNE BOUTIQUE (LE VESTIAIRE) SERA À VOTRE DISPOSITION PENDANT LA DURÉE DU STAGE. VOUS BÉNÉFICIEREZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS AINSI QUE DE CONSEILS DE PROFESSIONNELS.

JE SOUSSIGNÉ _____
AUTORISE MON ENFANT _____ NÉ(E)
LE __/__/____

À PARTICIPER AU STAGE ET AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT.
J'ATTESTE QU'IL EST ASSURÉ EN RESPONSABILITÉ CIVILE ET EN INDIVIDUELLE ACCIDENT.
EN CAS DE NÉCESSITÉ, J'AUTORISE LE RESPONSABLE DU STAGE À FAIRE TRANSPORTER MON ENFANT DANS UN CENTRE HOSPITALIER ET À LUI FAIRE DONNER TOUTS LES SOINS MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX NÉCESSAIRES.
À _____, LE __/__/____
SIGNATURE SUIVIE DE LA MENTION «LU ET APPROUVÉ» :

Règlement

L'ORGANISATION DE STAGE EN VIE COLLECTIVE NÉCESSITE LE RESPECT DE RÈGLES DE VIE ET UNE DISCIPLINE STRICTE, L'INSCRIPTION D'UN STAGIAIRE IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT SON ENGAGEMENT À RESPECTER CES RÈGLES.
LES ORGANISATEURS DU STAGE SE RÉSERVENT LE DROIT DE RENVOYER UN STAGIAIRE DONT LA CONDUITE OU LES AGISSEMENTS NUIRAIENT À LA BONNE MARCHÉ DU STAGE. UNE TELLE MESURE NE DONNERAIT LIEU À AUCUN REMBOURSEMENT ET LES FRAIS DE TRANSPORT DE L'ACCOMPAGNATEUR SERAIENT À LA CHARGE DU STAGIAIRE RENVOYÉ.
L'OBJECTIF PRINCIPAL DE CE STAGE EST L'INITIATION ET LE PERFECTIONNEMENT À LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE.
DE PAR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS DIVERSES, LES PARENTS OU TUTEURS RECONNAISSENT FORMELLEMENT PAR L'ACCEPTATION DE LA PRÉSENTE QUE LE OU LES ENFANTS CONCERNÉS :

- SONT APTES SUR LE PLAN MÉDICAL À PRATIQUER LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS.
- SONT ASSURÉS EN RESPONSABILITÉ CIVILE ET EN INDIVIDUALITÉ ACCIDENT DU FAIT DE CES ACTIVITÉS.
- SONT CAPABLES PHYSIQUEMENT D'EXERCER LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACTIVITÉS : HOCKEY SUR GLACE, SPORT COLLECTIFS, FOOTING, ET MUSCULATION.
(LISTE NON RESTRICTIVE).

AU CAS OÙ L'ENFANT NE SERAIT PAS ASSURÉ, LES PARENTS DEVRONT OBLIGATOIREMENT SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET INDIVIDUELLE ACCIDENT AVANT LE DÉBUT DU STAGE.

DANS TOUTS LES CAS, LES ORGANISATEURS DU STAGE DÉCLINENT TOUTES RESPONSABILITÉS EN CAS D'ACCIDENTS OU DE BLESSURES SURVENUS PENDANT LA DURÉE DU STAGE ET EN PARTICULIER AU NIVEAU DES DOMMAGES, PERTES ET VOLS SURVENUS AU MATÉRIEL ET AUX VÊTEMENTS APPARTENANT AUX STAGIAIRES ET RESTANT SOUS LEURS GARDES.

M. ET/OU MME OU TUTEUR LÉGAL _____
POUR LE COMPTE DE L'ENFANT _____
NÉ(E) LE __/__/____
À _____, LE __/__/____
SIGNATURE SUIVIE DE LA MENTION «LU ET APPROUVÉ» :